

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DAC 128** Subvention (45.000 euros) à l'association L'Onde et Cybèle, et convention, au titre du soutien aux festivals musicaux.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Onde et Cybèle ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 26 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Onde et Cybèle, 6 rue Duc 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros, dont 5.000 euros sur proposition de la mairie du 18e, est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle pour l'organisation du festival Rhizomes et du festival Jazz nomades - La voix est libre en 2017. SIMPA 10887 - 2017-03500.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 45.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**